

SCVM / REDUCTIONS SUR LICENCES 2022/2023

REDUCTION « MY 1ERE LICENCE BY DECATHLON » : 10 €

Qui est concerné ?

Les jeunes nés en 2013 et après, n'ayant jamais été licenciés à la FFS.

Réduction offerte aux 10 000 premières licences.

A déduire de votre tarif (aucune démarche à faire auprès de Décathlon).

.....

REDUCTION « PASS'SPORT » : 50 €

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans qui bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire, ainsi qu'aux personnes bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés (de 6 à 30 ans). Les étudiants boursiers (jusqu'à 28 ans révolus) sont également concernés.

Comment cela fonctionne ?

Vous devez nous présenter le courrier que vous avez reçu du Ministère des Sports, avec votre code, avant le 31 décembre 2022, pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et de la licence.

.....

REDUCTION « CHEQUE DEODAT SPORT » : 20 €

Qui est concerné ?

Les Déodatien(ne)s de moins de 18 ans et de plus de 65 ans, ainsi que les étudiants de Saint-Dié. Exclusivement réservé aux résidents de Saint-Dié, le chèque Déodat Sport s'obtient auprès des services de la mairie.

Chèque à nous transmettre avec votre inscription.

.....

REDUCTION « CHEQUE SPORT CARTE ZAP » : 10 €

La carte ZAP est proposée par le département des Vosges aux jeunes de 10 à 25 ans.

Attention : le chèque sport ne peut s'appliquer que sur une licence sportive de compétition.